

De se interjeller suivant l'ordonnance de l'abbé de

Mariage de L'an mil sept cent quarante huit le Creste de Septembre  
Joseph Souey apres avoir publié trois banes pendant trois dimanches consé-  
cutives aux messes paroissiales, entre Joseph Souey fils de  
DUMON Pierre Souey de mariemichard Souey pere et mere de cette jeune  
d'une part, et mere rose Dumon fille de de saint Jean  
Dumon et de de sainte marie anne de la plante Souey et mere  
aussi de cette paroisse d'autre part sans qu'il y ait eu  
aucun empichement de mariage. Je soussigné pasteur  
et missionnaire de la paroisse de St. Etienne de Kamouraska  
ai recue leurs vœux mutuels avec contentement de mariage par paroles  
de présent, et leur ai donné la bénédiction nuptiale  
avec les cérémonies prescrites par nosse sainte cyglise  
en présence de Francois Souey ouelle de Léjeune, de Pierre  
Souey frere de Léjeune, et d'Augustin ouellet ouelle  
de Léjeune, Berthemy ouellet ami de Léjeune, lesquels  
ont déclaré ne savoir signer de leur nom, et ont signé  
L'ordonnance de l'abbé de

Baptême

L'an mil sept cent quarante huit